



École régionale d'été 2025

**Pour les patineurs du
CPA Les Lames d'Argent et de Patinage Laval**

Du 23 juin au 8 août 2025

**Aréna Yvon-Chartrand
2 juillet au 8 août 2025
4100 Blvd. De la Concorde Est,
Laval, Québec, H7E 2E3**

**Aréna Mike Bossy
23, 25, 26, 27, 30 juin et 1^{er} juillet 2025
163 Bd Sainte-Rose E,
Laval, Qc, H7H 1P2**

**La date limite d'inscription :
Dimanche 1er juin 2025.**

Les inscriptions débuteront le vendredi 16 mai et le formulaire d'inscription sera sur le site de la Région soit <https://patinageartistiqueregionlaval.ca/> et vous pourrez utiliser la plate-forme SPLEX. Les inscriptions reçues après la date limite seront acceptées selon les places disponibles. Le principe du premier arrivé, premier servi sera appliqué.

Vous devez sélectionner les heures de cours ainsi que la journée désirée après avoir validé avec votre entraîneur. Aucune substitution de cours ou de jour sera acceptée pendant la saison d'été.

Pour toutes demandes d'informations supplémentaires vous devez communiquer par courriel à l'adresse suivante : patinageartistiqueregionlaval@gmail.com. Pour toutes demandes envoyées par un parent, patineur ou entraîneur à Patinage Artistique Région Laval, il faudra prévoir un délai de réponse de 24h à 48h. Les demandes envoyées à une autre adresse courriel que celle-ci-dessus resteront sans réponse.

Règlements officiels

- L'horaire quotidien proposé pourra être modifié pour des raisons majeures par les responsables de la région seulement.
- L'horaire et le temps de glace pré-déterminé doivent être respectés en tout temps. Aucune substitution de semaine ou report ne sera accepté.
- En tout temps, les patineurs et entraîneurs doivent faire preuve de respect envers les moniteurs, les autres patineurs, les entraîneurs et les responsables.
- Toute attitude antisportive, toute conduite répréhensible ou nuisible ne sera tolérée sous peine d'expulsion, et ce, sans remboursement.
- Les chambres doivent être propres en tout temps et demeurent accessible à tous. Aucun groupe ou personne ne peut réserver une chambre en particulier.
- Il n'est pas possible pour une patineuse ou un patineur de passer toute la journée à l'aréna. Le temps maximum de présence à l'aréna est d'une heure avant et après son temps de glace pré autorisé.

Message important – école d'été 2025

En prévision des écoles d'été de patinage artistique, le conseil d'administration de Patinage Artistique Région Laval (« conseil d'administration ») rappelle aux membres des clubs Patinage Laval et Les Lames d'Argent de Laval que l'assurance responsabilité civile générale de Patinage Canada (« Assurance Patinage Canada ») couvre exclusivement les activités strictement liées au patinage.

Activités non liées au patinage. *Les activités de type « camp de jour », « service de garde » ou toute autre activité ne relevant pas directement du patinage artistique (« activité non liée au patinage ») ne sont pas couvertes par l'assurance Patinage Canada. Par conséquent, tout entraîneur qui décide d'offrir une activité non liée au patinage doit obligatoirement fournir au conseil d'administration, avant le 20 juin 2025, une preuve d'assurance responsabilité civile couvrant spécifiquement ces activités. À défaut, l'entraîneur s'expose à des sanctions proportionnelles à la gravité du manquement et assumera seul toute responsabilité en cas d'incident ou de préjudice en résultant.*

Tout entraîneur qui invite un intervenant pour une activité non liée au patinage doit s'assurer que : (1) l'intervenant signe le Code de conduite de Patinage Artistique Région Laval ; (2) l'intervenant détient une assurance responsabilité civile couvrant ses interventions et en fournit la preuve au conseil d'administration avant le 20 juin 2025 ; (3) l'intervenant fait l'objet d'une vérification des antécédents judiciaires et en fournit la preuve au conseil d'administration avant le 20 juin 2025.

Activités liées au patinage. *Le conseil d'administration rappelle que tout intervenant engagé pour une activité liée au patinage, y compris les activités hors glace se déroulant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'aréna (ex. stationnement) (« activité liée au patinage »), doit être membre en règle de Patinage Canada. À défaut, l'assurance Patinage Canada ne s'applique pas.*

Tout entraîneur qui invite un intervenant pour une activité liée au patinage doit s'assurer que (1) l'intervenant signe le Code de conduite de Patinage Artistique Région Laval ; (2) l'intervenant est membre en règle de Patinage Canada et en fournit la preuve au conseil d'administration.

Sanctions et responsabilités. *Tout entraîneur qui fait appel à un intervenant, que ce soit pour une activité liée ou une activité non liée au patinage, sans avoir respecté les exigences ci-dessus, s'expose à une sanction imposée par le conseil d'administration, proportionnelle à la gravité du manquement. Le conseil d'administration se dégage de toute responsabilité civile, contractuelle ou autre en cas de non-conformité par un entraîneur ou un intervenant aux exigences décrites ci-dessus. De plus, il se libère de toute responsabilité en lien avec l'organisation, la gestion ou la tenue d'activités non liées au patinage, celles-ci n'étant ni encadrées, ni reconnues, ni couvertes par l'assurance Patinage Canada.*

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter la note de Patinage Québec et Patinage Canada transmise le 3 octobre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Aréna Yvon-Chartrand

	HEURE	JOURS	PROGRAMME ET CATÉGORIE
1	7h à 8h	Lundi au vendredi	Patinage Plus, Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : PP & Star 1 et plus
2	8h à 9h	Lundi au vendredi	Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : Star 1 et plus
	9h à 9h10	Lundi au vendredi	Glace
[3] *	9h10 à 10h10	Lundi au vendredi	Style libre & habiletés
			Catégorie : Star 3 et plus
[4] *	10h10 à 11h10	Lundi au vendredi	Style libre, habiletés & danse
			Catégorie : Star 6 et plus
	11h10 à 11h20		Glace
[5] *	11h20 à 12h20	Lundi au vendredi	Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : Star 1 à 6
6	12h20 à 13h20	Lundi au vendredi	Style libre, habiletés, danse & synchro libre
			Catégorie : Star 3 et plus
	13h20 à 13h30		Glace
7	13h30 à 14h30	Lundi au vendredi	Style libre, danse, habiletés & synchro libre
			Catégorie : Star 1 et plus
8	14h30 à 15h30	Lundi au vendredi	Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : Star 1 et plus
	15h30 à 15h40		Glace
9	15h40 à 16h40	Lundi au jeudi	Patinage Plus, Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : PP & Star 1 et plus
[10]	16h40 à 17h40**	Lundi, mercredi et jeudi (mardi– École de Développement)	Style libre, danse & habiletés, Patinage Plus
			Catégorie : Ouvert à tous
	17h40 à 17h50		Glace
[11] *	17h50 à 18h50**	Lundi, mardi et mercredi (Jeudi– École Patinage Plus)	Style libre, danse & habiletés, Patinage Plus
			Catégorie : PP & Star 1 à 4
	18h50 à 19h		Glace
12	19h à 20h	Lundi au jeudi	Patinage Plus, Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : PP & Star 1 et plus
13	20h à 20h55	Lundi au jeudi	Patinage Plus, Style libre, danse & habiletés
			Catégorie : PP & Star 1 et plus

Cours de groupe de 3 patineurs à la fois au maximum. Mouvements attachés permis lors des sessions de synchro libre.

*Maximum de 4 inscriptions (élèves) par entraîneur sur les séances [3], [4], [5] et [11] jusqu'au 5 juin. S'il reste des places après cette date, les inscriptions se feront selon premier arrivé, premier servi.

**Les mardis de 17h50 à 18h50 sont réservés pour l'École Patinage Plus. Les jeudis de 16h40 à 17h40 seront réservés pour l'École de Développement.

Des glaces supplémentaires seront disponibles la semaine du 11 au 14 août 2025 à l'aréna Yvon-Chartrand. Une session de test aura également lieu la semaine du 11 au 14 août 2025. Plus d'informations à venir (via vos entraîneurs).

TARIFS POUR LA SAISON ÉTÉ

Options	Tarifs
De base - 1 séance par semaine	165\$
Toute(s) séance(s) Supplémentaire(s)	20\$ par séance
Patineur extérieur (supplément)	75\$

Un rabais de 25\$ s'appliquera pour l'inscription d'un deuxième enfant (fratrie).

Exemples :

- Un patineur de Laval qui s'inscrit à 5 séances par semaine paiera $165\$ + 4(20\$) = 245\$$
- Un patineur de l'extérieur qui s'inscrit à 3 séances par semaine paiera $165\$ + 2(20\$) + 75\$ = 280\$$